



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré:

Mo:  
bt:**\*25076416\***TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE  
DU HAINAUT**10 JUIN 2025****DIVISION MONS**  
GreffeN° d'entreprise : **0738 941 050**

Nom

(en entier) : **GROUPE FOUREZ**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**Adresse complète du siège : **IMPASSE DESMET 3, 7000 MONS****Objet de l'acte : NOMINATION - DEMISSION**

Procès-Verbal de l'Assemblée  
Générale Extraordinaire,  
Tenue le 23 mai 2025

**Délibération**

La présente AG prend acte que les décisions prises par l'AGE du 30/06/2024 n'ont pas encore fait l'objet d'une publication au moniteur belge.

L'AG reproduit ci-après l'extrait des décisions prises lors de l'AGE du 30/06/2024 :

• Divers mandat d'administrateur et administrateur-délégué

L'AG décide d'accepter la démission de son poste « d'administrateur-délégué »: Madame Brigitte FOUREZ, domiciliée rue Paul Dufour 7/B, 7030 Mons (Saint-Symphorien) à dater du 30.06.2024 ;

L'AG décide d'accepter la nomination au poste « d'administrateur-délégué »: Monsieur Antoine MARIN, domicilié Chaussée de Beaumont 370, 7022 Mons (Harmignies) à dater du 30.06.2024 ;

L'AG décide d'accepter la nomination au poste d'administrateur:

Madame Brigitte Fourez, domiciliée rue Paul Dufour 7/B, 7030 Mons (Saint-Symphorien) à dater du 30.06.2024. Son mandat sera exercé à titre gratuit et pour une durée illimitée.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de mandater M. Nicolas DI ZENZO, administrateur de la Fiduciaire Comptable du Hainaut, afin de procéder aux démarches et publications auprès du Moniteur Belge

Nicolas Di Zenzo  
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/06/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).